

AVEC ALEXIA C'EST GRATUIT, ENFIN PRESQUE

Enfin un courrier porteur de bonnes nouvelles !

ALEXIA, « voyante spécialiste en sciences divinatoires », vous informe que dans moins de trois semaines, vous allez encaisser la somme de cinq millions d'euros.

Pour cela, elle doit mener différentes actions, mais elles seront gratuites :

- Un déplacement à Carnac en Bretagne pour effectuer un rituel en votre faveur.
- Un déplacement au Mont Saint-Michel pour que vos vœux soient exaucés ;
- Le don d'une croix ancestrale et sacrée de l'Archange Saint Michel, spécialement magnétisée pour vous ;

Vous vous apprêtez à retourner immédiatement le « bon spécial pour bénéficier d'une aide urgente » et vous découvrez que vous devez régler une participation de 20 € pour couvrir une toute petite partie de ses frais de déplacement annoncés à 500 €. Décidément, **ALEXIA** a la mémoire bien fragile : elle vous avait promis la gratuité de son intervention.

Vous commencez à douter ? **ALEXIA** s'engage à vous rembourser cette somme si vous ne percevez pas dans le délai annoncé au moins 2 000 €. Ah, voilà que les cinq millions ne sont plus évoqués...

Soyons sérieux : de nombreux consommateurs ont reçu le même courrier que vous. Et si vous souhaitez réellement être remboursé de la somme de 20 € puisque vous n'aurez strictement rien perçu, que ferez-vous ?

ALEXIA est une voyante fictive, l'adresse est une boîte postale à Aigle (en Suisse) et un courrier recommandé avec accusé de réception vous coûtera déjà plus de 7 €.

Economisez d'ores et déjà la somme de 20 €. Ne répondez pas !



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)